

COMMUNE DE DONCHERY

Délibération N°030/2013

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 AVRIL 2013**

**Intégration de la ZAC de la Fontaine du
Rutz dans le PLU**



L'an deux mille treize, le trois avril, le Conseil Municipal de la commune de DONCHERY étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian WELTER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17 ; Présents : 12 ; Votants : 12

Etaient présents:

Mr WELTER Christian ; Melle GALLOT Yvelise ; Melle GALLOT Martine ; Mr CHEVRY Jack ; Mr BONNESSOEUR Henri ; Mr MARY Guy ; Mr KIRSCHTETTER Hervé ; Mr PONCET Bernard ; Mr LABROCHE Bernard ; Mme KUNTZMANN Anne ; Mr DOMMELIER Pierre ; Mr CHAPLARD Gilbert.

Absents excusés :

Mr REY Fabien ; Mr GRANCHER Patrice ; Mr FLORES Patrice ; Mr PANIER Jean Marc ; Mme WANWETS-WINKEL Agnès

Mr CHEVRY Jack a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire
M. SONGUE DIPOKO Alexandre a été désigné Secrétaire Adjoint

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal ayant décidé d'arrêter l'expansion de la ZAC II de la Fontaine du Rutz, il y a lieu de l'intégrer dans le PLU en révision.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE conformément à l'article R.311-12 du Code de l'Urbanisme, ainsi qu'au rapport de présentation joint en annexe (annexe n°30-2013) de supprimer la zone d'aménagement concertée (ZAC) de la Fontaine du Rutz

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à DONCHERY le 03 avril 2013
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,
C. WELTER

Nota : le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05 avril 2013 que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 26 mars 2013 transmis en Sous-préfecture le 09 avril 2013 Inscrit au registre des délibérations le 09 avril 2013.